



Ce formulaire doit être rempli par la personne qui ne peut rembourser la dette d'études qu'elle a contractée au titre du Programme de prêts et bourses, du Programme de prêts pour les études à temps partiel ou du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Réservé à l'Aide financière aux études

Veuillez lire attentivement la page intitulée « Renseignements utiles » avant de commencer à remplir le formulaire.

**Section 1** Identité et adresse

Nom \_\_\_\_\_ Code permanent attribué par le ministère de l'Éducation \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale \_\_\_\_\_  
A M J

Numéro \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Direction (Nord, Sud, Est, Ouest) \_\_\_\_\_

Appartement \_\_\_\_\_ Municipalité \_\_\_\_\_

Municipalité (suite) \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone (résidence) \_\_\_\_\_  
Ind. rég.

Pays \_\_\_\_\_ Autre numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Poste \_\_\_\_\_  
Ind. rég.

Adresse électronique \_\_\_\_\_

(Inscrivez votre adresse électronique seulement si vous désirez recevoir votre correspondance par courriel.)

**Section 2** Situation et revenus

**A. Inscrivez l'année et le mois de référence de la période pour laquelle vous faites une demande.** \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_  
 Voyez la définition de « mois de référence » à la dernière page.

**Pour les deux sous-sections suivantes (B et C), cochez la ou les cases qui correspondent à votre situation pendant la période pour laquelle vous désirez bénéficier du Programme de remboursement différé.**

**B.**  Je suis ou j'étais prestataire de l'assistance-emploi (aide sociale). Joignez une preuve.  
 Je n'ai ou je n'avais aucun revenu. Nommez la personne qui subvient ou qui subvenait à vos besoins : \_\_\_\_\_

**C.**  J'ai ou j'avais un ou des enfants à charge.  
 Je suis ou j'étais chef de famille monoparentale.

**D. Indiquez vos revenus bruts réels ou prévus pour le mois de référence et les trois mois suivants.**  
 Si votre salaire vous est versé toutes les semaines, il faut le multiplier par 4,33 pour obtenir votre revenu mensuel brut.  
 Si votre salaire vous est versé toutes les deux semaines, il faut le multiplier par 2,16.

Vous devez réunir les preuves de vos revenus par mois et les joindre au présent formulaire.

	Mois de référence	2 <sup>e</sup> mois	3 <sup>e</sup> mois	4 <sup>e</sup> mois
Revenus d'emploi (salaire, honoraires, commissions, pourboires ou gratifications)	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$
Prestations d'assurance-emploi (assurance-chômage) ou allocations d'aide à l'emploi	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$
Indemnités de remplacement de revenu (assurance salaire, SAAQ ou CSST)	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$
Revenus de travail autonome ou d'entreprise	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$
Revenus d'autres sources (pension de retraite, rente d'invalidité, etc.)	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$
Précisez :	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$	_____,00 \$

# Section 3 Enfants à charge

Remplissez cette section si, pendant la période pour laquelle vous faites une demande, vous avez ou aviez un ou des enfants à charge.

Prénom

Nom

Date de naissance

Si vous manquez d'espace, utilisez une autre feuille que vous joindrez au présent formulaire.

# Section 4 Signature

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Date

Signature **X**


L'Aide financière aux études se réserve le droit de vérifier les renseignements que vous déclarez.

### Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé vous permet de reporter de quelques mois le remboursement de votre dette d'études. Si vous y êtes admissible, le gouvernement vous exemptera du remboursement de votre dette d'études pour une période de six mois consécutifs. Vous pourriez bénéficier de ce programme pendant un total de 24 mois au cours de votre vie. Le ou les mois pour lesquels vous faites une demande doivent être compris dans les cinq années qui suivent la fin de votre période d'exemption partielle (voir les définitions). À la fin de votre période d'admissibilité, vous devrez communiquer avec votre établissement financier afin de reprendre en charge le remboursement de votre dette d'études.

### Conditions d'admissibilité

Vous avez ou aviez des revenus mensuels bruts inférieurs au revenu maximum déterminé pour votre situation familiale pendant le mois de référence et les trois mois suivants ou prévoyez que vos revenus ne dépasseront pas ce maximum au cours de ces trois mois. (Voir le tableau suivant.)

#### Revenus mensuels bruts maximaux selon votre situation familiale, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004

Personne sans enfant à charge	Revenu mensuel brut maximal*	1 195 \$			
Personne avec enfants à charge	Nombre d'enfants	1	2	3	4**
	Revenu mensuel brut maximal*	1 410 \$	1 610 \$	1 810 \$	2 010 \$
Chef de famille monoparentale avec enfants à charge	Nombre d'enfants	1	2	3	4**
	Revenu mensuel brut maximal*	1 520 \$	1 720 \$	1 920 \$	2 120 \$

\* Si votre salaire vous est versé toutes les semaines, il faut le multiplier par 4,33 pour obtenir votre revenu mensuel brut. Si votre salaire vous est versé toutes les deux semaines, il faut le multiplier par 2,16.

\*\* Pour chaque enfant additionnel, il faut ajouter 200 \$ au montant indiqué dans le tableau pour établir le revenu maximal.

Si votre période d'admissibilité débute à la date de fin de votre période d'exemption partielle, les intérêts courus entre la fin de vos études et la fin de votre période d'exemption partielle (période d'environ six mois) seront automatiquement ajoutés à votre dette d'études.

Pour chaque période de six mois, vous devez présenter une nouvelle demande pour établir votre admissibilité au Programme.

### Présentation de la demande

Si vous êtes ou étiez prestataire de l'assistance-emploi pendant la période pour laquelle vous faites une demande, vous devez nous en transmettre une preuve.

Si vous n'avez ou n'aviez aucune source de revenus pendant la période pour laquelle vous faites une demande, vous devez inscrire le nom de la personne qui subvient ou qui subvenait à vos besoins ou la manière dont vous y subvenez ou y subveniez.

Si vous avez ou aviez des revenus, vous devez en inscrire le montant brut réel pour le mois de référence et le montant prévu ou réel pour les trois mois suivants. Vous devez aussi fournir des preuves de vos revenus d'emploi (avis de dépôt ou talons de chèque de paie) pour le mois de référence et les trois mois suivants, si les revenus sont connus. Les relevés T4, les avis de cotisation, les relevés d'emploi ou de dépôt direct ne sont pas considérés comme des preuves suffisantes de revenus.

Si vous êtes une travailleuse ou un travailleur autonome ou si vous avez des revenus d'entreprise, vous devez produire un état de vos dépenses et de vos revenus projetés ou réels qui couvre le mois de référence et les trois mois suivants.

Veuillez retourner le formulaire rempli à l'adresse suivante :

Service de la gestion des programmes et des comptes

Aide financière aux études

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

### Définitions

**Mois de référence** : premier mois au cours duquel vos revenus bruts sont inférieurs au revenu maximum indiqué pour votre situation dans le tableau ci-dessus. Il ne peut être antérieur au mois de fin de votre période d'exemption partielle.

**Période d'exemption partielle** : période qui se termine environ six mois après la fin de vos études et au cours de laquelle vous devez commencer à rembourser les intérêts de votre dette d'études mais non le capital.

**Allocation d'aide à l'emploi** : aide financière versée par Emploi-Québec à une personne qui participe à une mesure active d'aide à l'emploi.

**Assistance-emploi** : aide financière de dernier recours (aide sociale) du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

**Assurance-emploi** : prestation de remplacement de revenus (assurance-chômage) versée par Développement des ressources humaines Canada.